

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONDITIONS ET TARIFICATIONS D'HÉBERGEMENT DE LA SOCIÉTÉ MODIS DANS LES ATELIERS RELAIS

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Méline TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Méline TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

Titulaires absents suppléés :

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents :

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE EMPLOI ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CONDITIONS ET TARIFICATIONS D'HÉBERGEMENT DE LA SOCIÉTÉ MODIS DANS LES ATELIERS RELAIS

Monsieur **Gérard LEFEVRE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Par délibération du 28 avril 2005, le Conseil de Communauté avait adopté le principe d'un programme de construction d'ateliers-relais sur son territoire afin de répondre favorablement aux demandes croissantes d'ateliers en location sur des surfaces comprises entre 100 et 400 m².

La vocation des ateliers-relais, réceptionnés en mai 2009 sur la Zone d'Activités du Luc à Echiré, est de pouvoir accueillir prioritairement des créateurs d'entreprises pour une durée maximale de 3 ans. A l'échéance de ces 3 ans, l'entreprise résidente peut bénéficier d'un accompagnement réalisé par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) soit pour trouver un bâtiment existant issu du fichier des locaux privés, soit pour choisir une parcelle en Zone d'Activités pour réaliser un projet immobilier.

Afin de répondre à cette deuxième hypothèse, notamment lorsque les Zones d'Activités susceptibles d'accueillir cette nouvelle construction sont en cours d'aménagements et ne sont pas de suite opérationnelles, il est apparu pertinent de prolonger la résidence de l'entreprise dans un Atelier-relais. Une délibération en ce sens a été adoptée le 26 septembre 2011 permettant à une entreprise résidente de bénéficier d'une prolongation d'hébergement de 2 ans, si celle-ci avait bien un projet de construction en cours sur le territoire de la CAN.

Le but est de pouvoir accompagner au mieux la création puis le développement des entreprises et que la sortie des ateliers-relais se réalise sans rupture d'activité.

Il apparait aujourd'hui que la convention passée avec l'entreprise Modis pour l'occupation des ateliers relais n°1 et 2, pour une surface cumulée de 460 m² environ, arrive à échéance (y compris la possibilité de prolongation de 2 ans). Cette entreprise, arrivée dans les lieux le 1^{er} décembre 2017, bénéficie d'un bail se terminant au 30 novembre 2022. Cette entreprise a bien un projet de développement et de construction sur sa parcelle actuelle sise 470 rue du puits Japie à Echiré.

Toutefois, ce projet de construction d'atelier de 320 m² a pris du retard, d'abord dû à la crise sanitaire liée au Covid 19, puis du fait de l'augmentation démesurée du coût des matières premières ainsi que de leurs disponibilités.

Les travaux sont bien programmés et commenceront début décembre 2022 pour se terminer normalement fin mars 2023. L'Entreprise Modis nous demande donc de pouvoir prolonger de manière exceptionnelle son hébergement au sein des ateliers relais jusqu'à réception de ses propres bâtiments.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la prolongation à titre exceptionnel de la convention d'occupation pour la Société Modis, jusqu'à la réception de ses propres bâtiments en cours de construction, soit jusqu'au 30 avril 2023,
- Approuve pour l'entreprise Modis, bénéficiant d'un hébergement exceptionnel dû à une construction en cours, l'application de la tarification de location identique à une troisième année, soit 3,65 € HT/m²/mois,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer l'avenant à la convention joint en annexe et tout document afférent.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Gérard LEFEVRE

Vice-Président Délégué